

PROCEDURE MINEUR VOYAGEANT SEUL

Les enfants mineurs voyagent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte qui en a la charge.

Toutefois, l'enfant mineur non accompagné âgé de moins de 16 ans à la date du voyage pourra être accepté à bord sous réserve de l'accord du Capitaine et suivant la procédure mise en place au sein de la Compagnie :

- *Pré-réservation préalable d'un minimum de 24H00, afin d'avoir l'accord du Capitaine.*
- *Après accord du Capitaine, confirmation de la réservation.*
- *Au moment de l'achat du titre de transport, l'accompagnateur remplira le formulaire d'autorisation de voyage d'un mineur non accompagné mentionnant le nom et le n° de téléphone portable de l'adulte responsable qui sera présent au port de débarquement du mineur.*
- *Lors de l'embarquement un adulte devra accompagner le mineur pour le présenter au Capitaine.*

Navix ne sera pas responsable de pertes, dommages ou frais résultant du refus d'embarquement d'un enfant de moins de 16 ans voyageant seul.

Identification du mineur	Personne majeure responsable*
NOM ET PRENOM	NOM ET PRENOM
ADRESSE POSTALE COMPLETE	ADRESSE POSTALE COMPLETE
DATE DE NAISSANCE	TELEPHONE

*Merci d'indiquer le lien de parenté :

Je soussigné(e) Mme, M....., confie mon enfant.....,

Né(e) le, en l'accompagnant à l'embarquement pour le présenter au Capitaine pour la Traversée / croisière en date du

Je me déclare responsable des éventuels dommages qui seraient causés par mon enfant durant la traversée / croisière.

J'autorise la compagnie maritime Navix à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical qui s'avèrerait nécessaire durant sa présence à bord.

J'autorise mon enfant à quitter le bord pour rejoindre Mr/Mme

Nom Prénom :

Numéro de téléphone :

Lien de parenté :

Fait à

Le.....

Signature du représentant légal :